

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de livraison s'appliquent à toutes les livraisons et prestations de INTERFLON (Suisse) SA envers ses clients. Des conditions divergentes ou complémentaires de l'acheteur ne sont applicables que si elles ont été expressément reconnues par écrit par INTERFLON (Suisse) SA. Les présentes conditions générales s'appliquent également lorsque INTERFLON (Suisse) SA exécute une livraison ou une prestation en connaissance de conditions divergentes de l'acheteur sans s'y opposer.

2. Conclusion du contrat

Les commandes de l'acheteur sont considérées comme une offre ferme. Le contrat n'est conclu qu'à la confirmation écrite de la commande par INTERFLON (Suisse) SA ou par la livraison de la marchandise. Des modifications techniques ainsi que des adaptations de forme, de couleur ou de conception restent réservées dans la mesure où la fonction ou la qualité convenue du produit n'en est pas affectée de manière significative.

3. Prix

Tous les prix s'entendent en francs suisses, hors TVA au taux légal en vigueur. Sauf convention contraire, les prix s'entendent départ entrepôt d'INTERFLON (Suisse) AG.

Pour les commandes confirmées par écrit avec une date de livraison convenue, les prix indiqués dans la confirmation de commande sont fermes.

INTERFLON (Suisse) AG s'efforce d'offrir à ses clients des prix stables et équitables sur le long terme. Toutefois, si, après la conclusion du contrat, des variations extraordinaires et indépendantes de la volonté d'INTERFLON (Suisse) AG affectent de manière significative les coûts d'approvisionnement ou de production et modifient sensiblement la base de calcul des prix, INTERFLON (Suisse) AG est en droit d'adapter ses prix de manière appropriée ou d'appliquer un supplément temporaire clairement indiqué. Cette disposition s'applique notamment aux variations des coûts des matières premières, des additifs, des huiles de base, de l'énergie, des emballages, du transport, de la logistique, des taux de change, des droits de douane, des taxes légales ou d'autres facteurs de coûts comparables.

Les adaptations de prix ou les suppléments sont communiqués au client en temps utile et de manière transparente. Sur demande, INTERFLON (Suisse) AG expose les principales raisons de l'adaptation sur la base d'éléments objectifs et vérifiables, dans la mesure où cela ne conduit pas à la divulgation d'informations commerciales ou de secrets d'entreprise protégés.

Lorsque les hausses de coûts déterminantes disparaissent ou diminuent durablement, INTERFLON (Suisse) AG réexamine les adaptations de prix ou les suppléments et procède, le cas échéant, à leur réduction ou à leur suppression dans une mesure appropriée.

3.1 Documentation et prestations complémentaires

La fourniture des documents standard (notamment les FDS, FTD, COC standard et COA standard) est comprise dans le prix d'achat.

Les certificats, déclarations et documents spécifiques au client ou dépassant la documentation standard, ainsi que les frais administratifs qui en découlent, sont facturés selon le temps consacré ou conformément à la liste de prix en vigueur d'INTERFLON (Suisse) SA.

4. Conditions de paiement

Les factures sont payables net dans un délai de **30 jours** à compter de la date de facturation. À l'expiration de ce délai, l'acheteur est automatiquement en demeure. INTERFLON (Suisse) SA est alors en droit de facturer des intérêts de retard conformément aux dispositions légales ainsi que des frais de rappel. En cas de retard de paiement, INTERFLON (Suisse) SA se réserve également le droit de suspendre les livraisons jusqu'au règlement complet des montants dus.

5. Livraison

Les délais de livraison sont indiqués au mieux des connaissances et restent sans engagement, sauf s'ils ont été expressément convenus par écrit comme délais fixes. Les livraisons partielles sont admises dans la mesure où elles sont raisonnablement acceptables pour l'acheteur. Toute demande de dommages-intérêts pour retard de livraison est exclue, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de INTERFLON (Suisse) SA.

6. Transport et transfert des risques

L'expédition s'effectue selon le choix de INTERFLON (Suisse) SA. Les risques sont transférés à l'acheteur dès que la marchandise quitte l'entrepôt de INTERFLON (Suisse) SA ou est remise au transporteur. À partir d'une valeur de commande de **CHF 1'250**, la livraison est effectuée franco-lieu de destination. En dessous de ce montant, les frais d'emballage, de transport et d'expédition sont facturés. Les assurances de transport ne sont souscrites que sur demande expresse et aux frais de l'acheteur.

7. Garantie

La venderesse garantit que les produits livrés sont, au moment du transfert des risques, exempts de défauts de fabrication et de matériel et qu'ils correspondent aux spécifications décrites dans la confirmation de commande ainsi que dans les fiches techniques en vigueur. Les tolérances de fabrication usuelles dans la branche demeurent réservées.

L'acheteur est responsable de vérifier si les produits sont adaptés à l'usage prévu. Les recommandations d'application et autres informations fournies par la venderesse sont considérées comme des indications non contraignantes et ne dispensent pas l'acheteur d'effectuer ses propres tests et vérifications. Aucune garantie n'est donnée quant à une utilisation spécifique ou à un résultat économique déterminé.

L'acheteur est tenu de vérifier les produits livrés immédiatement après leur réception et de signaler par écrit tout défaut apparent dans un délai de **8 jours calendaires** à compter de la livraison. Les défauts cachés doivent être signalés par écrit immédiatement après leur découverte. À défaut de réclamation dans les délais, les produits sont réputés acceptés.

En cas de défauts dénoncés en temps utile et reconnus fondés, la garantie du vendeur est limitée, à son choix, au remplacement des produits défectueux par des produits conformes ou au remboursement du prix d'achat. Toute autre prétention de l'acheteur est exclue dans les limites autorisées par la loi.

L'acheteur est responsable de la préparation et du nettoyage appropriés des matériaux et installations sur lesquels les produits sont utilisés. La venderesse décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'une utilisation, d'une préparation ou d'un nettoyage inadéquat.

8. Responsabilité

Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité de INTERFLON (Suisse) SA n'est engagée que pour les dommages résultant d'une violation intentionnelle ou d'une négligence grave de ses obligations.

Toute responsabilité pour dommages indirects, dommages consécutifs, pertes de production, interruptions d'exploitation, manque à gagner ou autres dommages patrimoniaux est exclue. La responsabilité est dans tous les cas limitée à la valeur des marchandises livrées. Les dispositions légales impératives, notamment celles prévues par la loi suisse sur la responsabilité du fait des produits (LRFP), demeurent réservées.

9. Retours de marchandises

Les retours de marchandises nécessitent l'accord préalable de INTERFLON (Suisse) SA. Les produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état. En cas de retour sans emballage d'origine ou nécessitant un traitement supplémentaire, des frais de traitement de vingt pour cent de la valeur de la marchandise, avec un minimum de CHF 30.-, peuvent être facturés.

10. Obligations environnementales et élimination

L'utilisateur final professionnel est tenu de stocker, d'utiliser et d'éliminer les produits conformément aux prescriptions légales en vigueur, notamment aux dispositions de la législation suisse sur les produits chimiques ainsi qu'aux réglementations applicables en matière d'environnement et de sécurité.

11. Protection des données

INTERFLON (Suisse) SA traite les données personnelles dans le cadre de la relation commerciale conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données, notamment la loi fédérale sur la protection des données ainsi que, le cas échéant, le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne. Des informations complémentaires figurent dans la déclaration de protection des données publiée sur le site internet de INTERFLON (Suisse) SA.

12. Force majeure

INTERFLON (Suisse) SA ne peut être tenue responsable des retards ou inexécutions résultant d'événements indépendants de sa volonté, notamment des catastrophes naturelles, pandémies, décisions administratives, grèves, perturbations du transport ou interruptions de chaînes d'approvisionnement.

13. Réserve de propriété

La marchandise livrée demeure la propriété de INTERFLON (Suisse) SA jusqu'au paiement intégral de toutes les créances résultant de la relation commerciale. L'acheteur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir cette réserve de propriété.

14. Utilisation des produits

L'acheteur s'engage à utiliser les produits livrés exclusivement conformément aux spécifications techniques, aux fiches de données de sécurité et aux prescriptions légales applicables. INTERFLON (Suisse) SA décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'une utilisation inappropriée ou d'applications en dehors du domaine prévu.

15. Fiches de données de sécurité et informations produits

Pour les produits chimiques, INTERFLON (Suisse) SA met à disposition de l'acheteur les fiches de données de sécurité et les informations techniques correspondantes. L'acheteur s'engage à transmettre ces informations à ses collaborateurs ainsi qu'aux utilisateurs ultérieurs et à respecter les consignes de sécurité et d'utilisation.

16. Conseil technique

Les recommandations d'utilisation et les conseils techniques sont fournis au mieux des connaissances mais sans engagement. L'acheteur reste tenu de vérifier lui-même l'adéquation des produits à l'utilisation prévue.

17. Contrôle des exportations et conformité

L'acheteur s'engage à ne pas exporter ou transmettre les produits livrés en violation des réglementations applicables en matière de contrôle des exportations ou de sanctions internationales. L'acheteur s'engage également à respecter toutes les lois applicables, notamment celles relatives à la lutte contre la corruption et aux pratiques commerciales loyales.

18. Forme écrite

Toute modification ou tout complément aux présentes Conditions générales de vente et de livraison ainsi que tout accord accessoire individuel doivent, pour être valables, revêtir la forme écrite. Cette exigence s'applique également à toute renonciation à l'exigence de la forme écrite, dans la mesure où la loi l'autorise.

19. Clause de sauvegarde

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions générales de vente et de livraison sont ou deviennent, en tout ou en partie, invalides, nulles ou inapplicables, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.

Les parties s'engagent à remplacer la disposition invalide, nulle ou inapplicable par une disposition valable se rapprochant le plus possible de l'objectif économique poursuivi par la disposition initiale. Il en va de même en cas de lacune dans la réglementation.

20. Droit applicable et for juridique

Le droit suisse est exclusivement applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG). Le for juridique est à Schwyz, Suisse. INTERFLON (Suisse) SA se réserve toutefois le droit d'engager une action au for ordinaire de l'acheteur.

En cas de divergence d'interprétation, la version allemande fait foi.

Interflon (Suisse) SA, dernière mise à jour Août 2026